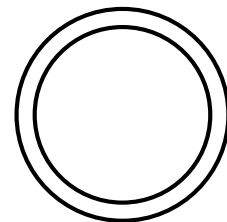


La Révolution française



1. LES CAUSES DE LA RÉVOLUTION

JE DÉCOUVRE

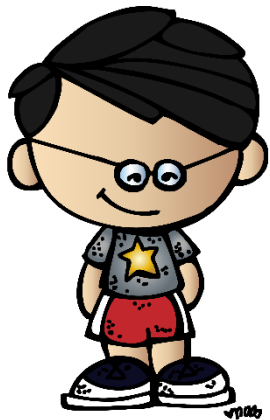
En 1774, Louis XVI (16) monte sur le trône.
Mais à l'inverse de ceux qui l'ont précédé, c'est un roi faible
et indécis qui ne parvient pas à maintenir le pouvoir royal.

1. DE NOUVELLES IDÉES

Au XVIII^{ème} (18) siècle, des penseurs comme Voltaire,
Rousseau et Montesquieu critiquent la monarchie absolue
et le rôle important de l'Eglise catholique dans la société.
Ils condamnent les privilèges de la noblesse et du clergé, qui
leur permettent de ne pas payer d'impôts.



Louis XVI



La caricature ci-contre représente un paysan écrasé par les impôts que le noble et le prêtre ne paient pas.



Les philosophes des « Lumières » imaginent une société plus juste dans laquelle les hommes seraient tous libres et égaux en droits.
Leurs idées se répandent dans la bourgeoisie et touchent le peuple.

2. LA MONTÉE DU MÉCONTENTEMENT

En 1789, en France, le peuple se trouve dans la misère à cause du poids des impôts mais aussi des mauvaises récoltes qui entraînent une augmentation du prix du pain et provoquent des famines.

Roi de France de 1774 à 1792, Louis XVI (16) sait qu'il faut faire des réformes mais hésite sur celles à entreprendre.

Il convoque « les Etats Généraux » pour en discuter avec les représentants des nobles, du clergé et du peuple.



Cette nouvelle enthousiasme les Français.
Ils rédigent partout en France des « cahiers de doléances » demandés par le roi et dans lesquels ils expriment leurs désirs et leurs revendications.

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux s'ouvrent à Versailles.

De leur côté, les députés du Tiers Etat veulent obtenir les réformes demandées par les cahiers de doléances.

Mais le roi ne veut rien céder.
Lors du discours d'ouverture des Etats Généraux,

Un cahier de doléance

il annonce clairement aux députés présents que les Etats Généraux ont été convoqués pour régler la crise financière du royaume, et non pour imaginer des réformes ou rédiger une Constitution.

3. LE SERMENT DU JEU DE PAUME

Le 20 juin 1789, mécontents, des députés du peuple (plus quelques députés du clergé et de la noblesse) se réunissent dans la salle du Jeu de Paume à Versailles.

Ils font le serment (= la promesse) de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.

Le 9 juillet 1789, ils se déclarent « Assemblée nationale constituante », ce qui donne le pouvoir à la Nation.

C'est la fin de la monarchie absolue.



Une Constitution désigne l'ensemble des règles qui définissent la façon dont un pays est gouverné.



JE RETIENS <http://laclasselleve.fr/>

En 1789, la France va mal : les caisses du pays sont vides, les récoltes sont désastreuses, le prix du pain augmente et la famine se répand.

Le roi Louis XVI (16) accepte donc de réunir les Etats Généraux pour décider de réformes sur les impôts que seuls paient alors les membres du Tiers Etat.

Mais, dès l'ouverture des Etats Généraux à Versailles le 5 mai 1789, les députés du Tiers Etat constatent que la noblesse et le clergé refusent tout changement afin de conserver leurs privilèges.

Le 20 juin 1789, mécontents, ils se réunissent dans la salle du Jeu de Paume et font le serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.